Nations Unies A/57/818

Assemblée générale

Distr. générale
23 mai 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session
Point 10 de l'ordre du jour
Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Lettre datée du 23 mai 2003, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

À la suite de l'adoption, le 22 mai 2003, de la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité relative à la situation en Iraq, j'ai informé le Président du Conseil que j'avais l'intention de nommer M. Sergio Vieira de Mello comme Représentant spécial du Secrétaire général en Iraq pour une période de quatre mois.

Conscient de la situation sans précédent à laquelle fait face le peuple iraquien, le Conseil de sécurité a confié à l'Organisation des Nations Unies un rôle vital dans le domaine de la fourniture de secours humanitaires, de l'aide à la reconstruction de l'Iraq et de la création d'institutions nationales et locales de gouvernance. Compte tenu de ce mandat, j'ai pris la décision inhabituelle de nommer, pour cette mission de courte durée en Iraq, M. Vieira de Mello, l'actuel Haut Commissaire aux droits de l'homme qui, dans le passé, a acquis, au service des Nations Unies, une expérience unique des situations d'après conflit.

J'ai décidé que pendant la période où M. Vieira de Mello sera absent de Genève, son adjoint, M. Bertie Ramcharan, sera l'Administrateur chargé du Haut Commissariat aux droits de l'homme.

Je vous serais obligé de bien vouloir informer l'Assemblée générale de ce qui précède.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

03-37133 (F) 230503 230503